

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 231/05

AMR 51/141/2005 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE TORTURE / MAUVAIS TRAITEMENTS PRÉOCCUPATIONS POUR LA SANTÉ

ÉTATS-UNIS / ÉGYPTE Sami al Laithi (h), enseignant

Londres, le 7 septembre 2005

Sami al Laithi, ressortissant égyptien détenu à Guantánamo Bay, risque d'être très prochainement renvoyé en Égypte, où il pourrait être victime de graves violations de ses droits humains, notamment de torture ou d'autres formes de mauvais traitements. Il risque en outre d'être jugé dans le cadre d'un procès inique.

Sami al Laithi est détenu à Guantánamo Bay sans inculpation ni jugement depuis plus de trois ans et demi. Le 10 mai, les autorités américaines ont conclu, à l'issue d'une procédure engagée devant le tribunal d'examen du statut de combattant, que cet homme n'était pas un « *combattant ennemi* ». Il doit rester détenu à Guantánamo Bay jusqu'à son transfert.

Blessé à la colonne vertébrale, Sami al Laithi est réduit à se déplacer en fauteuil roulant. Il affirme avoir été blessé par des représentants des autorités américaines à l'hôpital de Guantánamo Bay. Selon ses dires, ils lui auraient piétiné le dos, lui fracturant deux vertèbres : « *Une fois, ils m'ont piétiné le dos [...] Un membre de la police militaire m'a jeté à terre, puis ils m'ont soulevé avant de me projeter violemment au sol une nouvelle fois* ». Sami al Laithi a été informé que tout mouvement brusque risquerait de lui provoquer des lésions de la moelle épinière de nature à le laisser paralysé. Il s'est manifestement vu refuser une intervention qui pourrait lui éviter une paralysie permanente. Sami al Laithi a par ailleurs déclaré qu'il présentait des lésions permanentes à la nuque des suites de pressions répétées visant à lui faire baisser la tête vers les genoux. Un porte-parole de la prison aurait attribué sa blessure au dos à une maladie dégénérative.

Selon certaines informations, Sami al Laithi a été victime d'atteintes sexuelles à Guantánamo Bay et régulièrement menacé d'être renvoyé en Égypte. Lors d'une visite dans cet établissement, des membres d'une délégation égyptienne lui auraient indiqué qu'il « *reviendrait certainement en Égypte* », où, selon eux, il serait jugé par la justice militaire. Sami al Laithi est actuellement détenu au Camp V, un bâtiment qui accueille environ 80 prisonniers. Ceux-ci sont enfermés quasiment en permanence et à l'isolement dans des cellules de béton d'environ quatre mètres sur deux.

On pense que Sami al Laithi a quitté l'Égypte en 1986 pour s'installer chez sa sœur au Pakistan. Il n'est jamais retourné dans son pays, de peur d'être persécuté pour avoir critiqué les autorités égyptiennes. Selon certaines sources, il a quitté le Pakistan parce que l'Égypte avait lancé deux agents à sa recherche. Il s'est alors réfugié en Afghanistan, où il enseignait l'anglais et l'arabe à l'Université de Kaboul. Lors de l'invasion de l'Afghanistan par la coalition menée par les États-Unis, Sami al Laithi est retourné au Pakistan. Peu après, on pense qu'il a été capturé dans ce pays puis livré aux forces armées américaines contre une somme d'argent. Il a ensuite été rapidement transféré à Guantánamo Bay.

Le 21 juillet, les avocats de Sami al Laithi ont demandé à être prévenus au moins trente jours avant son éventuel transfert de Guantánamo Bay, priant également les autorités de lui trouver un pays d'accueil sûr. Cette requête a été rejetée le 28 août, car le magistrat a estimé que les avocats n'avaient pas apporté la preuve directe que Sami al Laithi risquait d'être torturé en Égypte. Le juge a par ailleurs fait référence aux déclarations des autorités américaines, qui ont indiqué qu'elles s'opposaient à la torture et qu'elles ne renverraient aucun individu dans un pays où celui-ci risquait d'être torturé.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Environ 505 personnes de quelque 35 nationalités différentes sont actuellement détenues à Guantánamo. Certaines sont privées de liberté depuis plus de trois ans et demi sans avoir été jugées ni même inculpées. Selon le ministère américain de la Défense, 174 prisonniers ont déjà été libérés et 68 autres ont été remis aux autorités d'autres États (29 au Pakistan, cinq au Maroc, sept à la France, sept à la Russie, quatre à l'Arabie saoudite, deux à l'Espagne, un à la Suède, un au Koweït, un à l'Australie, neuf au

Royaume uni et deux à la Belgique). Certains d'entre eux ont depuis été libérés, notamment les détenus qui ont été transférés au Royaume-Uni, en Russie, en Suède, en Australie et au Koweït.

En Égypte, il est fréquent que des membres présumés de groupes armés d'opposition islamistes et des opposants politiques, y compris ceux revenus de l'étranger, soient soumis à la torture dans les locaux du Service de renseignements de la sûreté de l'État, notamment au siège de ce Service situé place Lazoghli, au Caire, ainsi que dans les postes de police et, parfois, en prison. Les méthodes de torture les plus fréquemment décrites sont les décharges électriques, les coups, la suspension par les poignets ou les chevilles, les brûlures de cigarettes ainsi que diverses formes de violences psychologiques, notamment des menaces de mort et de viol ou d'autres atteintes sexuelles dirigées contre le détenu lui-même ou contre les femmes et filles de sa famille. Des centaines d'actes de torture ont été signalés par des avocats et des défenseurs locaux des droits humains au ministère public, cependant, à la connaissance d'Amnesty International, aucune enquête n'a été menée de manière impartiale.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

– rappelez aux autorités américaines qu'elles sont tenues, en vertu du droit international, de ne pas renvoyer de force des personnes dans un pays où il est à craindre qu'elles ne subissent des actes de torture ou d'autres traitements cruels, inhumains ou dégradants ;

– rappelez-leur également que les conditions de détention éprouvantes, la détention pour une durée indéterminée sans jugement ni inculpation et la détention au secret peuvent être assimilées à des traitements cruels, inhumains ou dégradants ;

– soulignez qu'il a été démontré que les engagements diplomatiques ne suffisaient pas à assurer la protection des détenus transférés et que les États ne doivent en aucun cas accepter de telles garanties dans le but de se soustraire à leurs engagements internationaux ;

– priez les autorités de transférer Sami al Laithi du Camp V dans un lieu disposant d'équipements médicaux adaptés et de veiller à ce qu'il bénéficie des soins nécessités par son état de santé.

APPELS À :

Ministre américain de la Défense :

Donald Rumsfeld
Secretary of Defense
Office of the Secretary of Defense
The Pentagon
Washington, DC 20301, États-Unis

Fax : +1 703 697 8339

Formule d'appel : *Dear Secretary of Defense, / Monsieur le Ministre,*

Edward H. White, Trial Attorney
United States Department of Justice
Civil Division
Federal Programs Branch
20 Massachusetts Avenue N.W.
Washington DC 20530
États-Unis

Fax : +1 202 616 8460

Formule d'appel : *Dear Edward White, / Monsieur,*

COPIES aux représentants diplomatiques des États-Unis dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 19 OCTOBRE 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*